

**Fusions de communes : objectif peu considéré**

Se munir d'une nouvelle politique d'assainissement des finances cantonales est un choix certes, politique mais parfois peu objectif.

La mesure prise par le Gouvernement de redéfinir les tâches du Service des communes pénalise prioritairement le processus des fusions de communes.

Suite au départ en retraite du titulaire, il est prévu de réduire le poste du chef du service des communes de 20% .

Cette décision est peu appropriée dans la balance politique du Gouvernement qui en parallèle s'octroie l'objectif d'accélérer le processus de fusions sur le territoire jurassien.

Dans la dynamique actuelle où l'on sollicite les communes à créer des groupes de travail dont le mandat s'oriente vers l'élaboration de nouvelles fusions, il nous paraît peu cohérent qu'en contrepartie, ces mêmes communes se voient péjorées d'un support indispensable suite à une diminution du temps de travail du principal acteur.

Sachant que le travail reste considérable et que la mission est loin d'être acquise, nous demandons au Gouvernement :

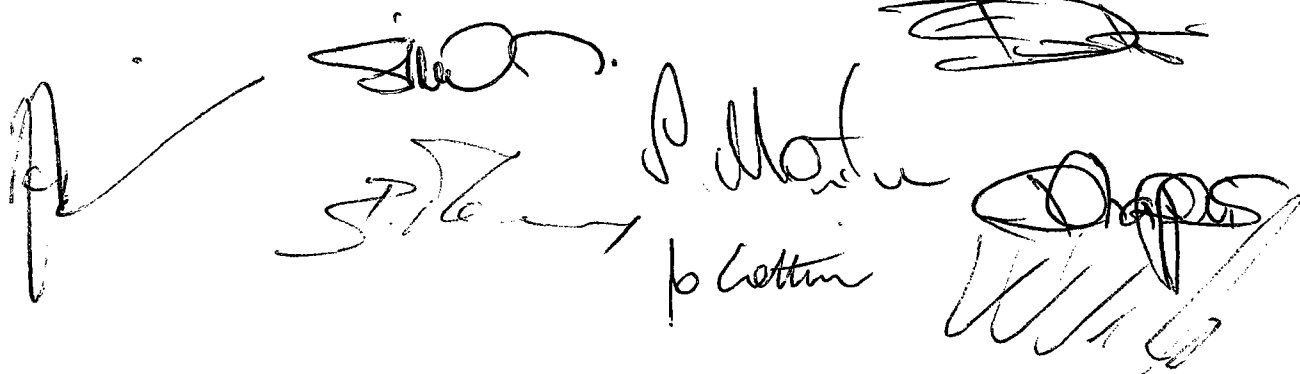
S'il mesure dans sa globalité les considérants d'une telle décision ?

Et de surcroît, si cette réduction de poste de 20% sera réalisée comme prévue au printemps 2009 ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 26 novembre 2008

Groupe PCSI  
Françoise Cattin

The block contains several handwritten signatures in black ink. On the left, there is a long, sweeping signature. In the center, there are two more signatures, one above the other. On the right, there is a signature that appears to be 'Françoise Cattin' written in a stylized, cursive hand. Below this, there are several other overlapping signatures, some of which are more legible than others.